

# Le temps de la clarté

François Graner

Survie, 4 avril 2022

Cette information n'avait jamais été révélée. Ni par les députés de la Mission d'Information Parlementaire de 1998. Ni par les juges saisis depuis 2013 d'une plainte contre Paul Barril, l'ex-gendarme de l'Élysée. Ni par les historiens de la commission Duclert qui ont remis leur rapport il y a tout juste un an, fin mars 2021, en reconnaissant qu'ils avaient manqué de temps pour approfondir ce sujet. Ni par l'exécutif et notamment le président Macron, qui lors de son voyage à Kigali fin mai 2021 a nié toute complicité française dans le génocide des Tutsis.

Le fait que le mercenaire Paul Barril ait grenouillé au Rwanda était déjà public en 1994. Mais c'est en 2018 que l'association Survie a révélé que l'autre célèbre mercenaire de la République, Bob Denard, y est aussi intervenu, sous pseudo. Fin mars 2022, Survie a publié des notes inédites de la DGSE qui démontrent que ces deux chefs d'équipes se sont coordonnés pour organiser depuis Pa-

ris des opérations médiatiques et militaires en soutien au gouvernement génocidaire, même après l'embargo décrété par l'ONU en mai 1994. Et ce, vraisemblablement en lien avec les plus hautes sphères de l'État français, qui au minimum en étaient parfaitement informées. Ainsi, le 9 mai 1994 Barril a été autorisé à faire escale avec son équipe sur la base militaire aérienne d'Istres.

D'ailleurs le 6 mai 1994, en plein génocide, le général Christian Quesnot a écrit au président Mitterrand, dont il était le conseiller militaire : « *À défaut de l'emploi d'une stratégie directe dans la région qui peut apparaître politiquement difficile à mettre en œuvre, nous disposons des moyens et des relais d'une stratégie indirecte qui pourraient rétablir un certain équilibre.* » Ce qu'il traduit en 2019 devant la caméra de Jean-Christophe Klotz, en riant nerveusement, comme étant une façon « *discrète, pas forcément clandestine* » de s'opposer à la défaite « *en rase cam-*

pagne » de l'armée rwandaise face aux rebelles.

« *Les armées des grandes puissances évitent les interventions hasardeuses au milieu de populations en armes. Dès lors, l'effacement du soldat "d'État" provoque inéluctablement le recours au mercenaire.* » Ainsi s'exprime en 1998 Grégoire de Saint-Quentin dans la revue de stratégie de l'armée française, alors dirigée par Quesnot, qui loue ses « *excellentes réflexions* ». Tandis que Quesnot avait eu en 1994 un rôle central dans la définition de la politique de l'Élysée au Rwanda, Saint-Quentin avait été au cœur de sa mise en œuvre concrète sur le terrain : commandant, membre des forces spéciales, conseiller de l'armée rwandaise avant le génocide et même encore après.

Dans son article de 1998, Saint-Quentin explique que le recours aux mercenaires est « *un système parfaitement adapté aux guerres civiles* ». En effet, à leur « *souplesse structurelle, s'ajoute une liberté d'action*

*sur le terrain* », et en outre « *la transparence de notre société de l'information s'accommode probablement mieux de l'activité d'acteurs non gouvernementaux que d'opérations secrètes* ». Comme cela permet de « *conduire une opération d'interposition tout en étant militairement présents aux côtés d'une des parties* », il n'y a que des avantages : « *militairement efficace, légalement présentable et économiquement rentable, le "mercenaire conseiller" n'est-il pas finalement un acteur parfaitement adapté ?* »

A quand la fin de l'impunité? Quand viendra le temps de la clarté sur le rôle de l'État français dans le génocide des Tutsis? Comme le démontre ce dossier spécial de *Billets d'Afrique*, on en sait déjà assez pour en tirer trois leçons. Il faut impérativement brider les pouvoirs que la V<sup>e</sup> République confèrent au président; changer notre mode de pensée colonial; et renoncer à cette politique de maintien à tout prix d'un empire français.